GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON



Dénomination : DUVARRY DEVELOPPEMENT

n° de gestion : 2006B03090

n° d'identification : 490 817 897

n° de dépôt : A2011/015057

Date du dépôt : 28/06/2011

Pièce : acte sous seing privé

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

DUVARRY DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 3.437.500 euros
Siège social à LYON (69002), 69 rue de la République

490 817 897 RCS LYON

Enregistré à : S.I.E. LYON 8e - VENISSIEUX
Le 01/06/2011 Bordereau n°2011/975 Case n°6
Enregistrement : 25 €
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
Le Contrôleur principal
Françoise MOULIN
Contrôleur Principal
Pénalités :
Ext 5967
DUPLICATA

CESSION DE PART SOCIALE

ENTRE LES SOUSSIGNES

- Monsieur Patrick DUVARRY, demeurant 1 rue de l'Antiquaille – 69005 LYON

  né le 23 octobre 1955 à DOUÉ-LA-FONTAINE (49)

  époux de Madame Anne-Lise GALLOIS, avec laquelle il est marié sous le régime de la séparation de biens aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître PICOT notaire à LYON (69003), le 16 juillet 2010, préalable à leur union célébrée en la Mairie de LYON (69006), le 21 août 2010,

  ci-après désigné par « le CEDANT »,

D'UNE PART

ET :

- Monsieur Jean-Marc SEIMANDI, demeurant 5 rue Tête d'Or – 69006 LYON

  né le 21 décembre 1958 à MONTAUBAN (82)

  époux de Madame Chantal VULLIERME avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat préalable à leur union célébrée en la Mairie de BEDARIEUX (34) le 26 juin 1982.

  ci-après désigné par « le CESSIONNAIRE »,

D'AUTRE PART

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

JMJ

Il existe une société à responsabilité limitée ayant pour dénomination DUVARRY DEVELOPPEMENT, au capital de 3.437.500 €, dont le siège social est à LYON (69002), 69 rue de la République, et dont le numéro d'identification est 490 817 897 RCS LYON.

Le capital de cette société, composé de 343.750 parts d'une valeur nominale de 10 € chacune intégralement libérées, est actuellement réparti de la manière suivante :

- Mademoiselle Elodie DUVARRY	1 part
- Monsieur Patrick DUVARRY	343.749 parts
	343.750 parts

La SOCIETE a pour activité principale le conseil en gestion et en organisation.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

CESSION DE PART SOCIALE

Monsieur Patrick DUVARRY cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit en pareille matière au profit de Monsieur Jean-Marc SEIMANDI, qui accepte, UNE (1) part sociale entièrement libérée et libre de tout nantissement, gage ou sûreté quelconque, lui appartenant en pleine propriété dans le capital de la société DUVARRY DEVELOPPEMENT.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Monsieur Jean-Marc SEIMANDI sera propriétaire de la part cédée à compter de ce jour avec tous les droits et avantages qui y sont attachés, et il en aura la jouissance à compter du même jour. Il aura notamment seul droit aux produits de ladite part qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, le CEDANT subroge le CESSIONNAIRE dans tous ses droits et actions résultant de la possession de la part présentement cédée.

Il est fait observé qu'il n'a été délivré aucun titre de cette part et que sa propriété résulte uniquement des statuts de la société que le CESSIONNAIRE déclare bien connaître pour en avoir pris connaissance.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de TRENTE euros (30 €) pour la part cédée, somme payée par chèque à l'instant même par le CESSIONNAIRE au CEDANT qui le reconnaît et en donne bonne et valable quittance.

AGREMENT

Aux termes d'une délibération des associés en date du 16 mai 2011, la collectivité des associés a autorisé la présente cession et agréé expressément Monsieur Jean-Marc SEIMANDI en qualité de nouvel associé.

OPPOSABILITE DE LA CESSION

1) Opposabilité à la société

Par application de l'article 10 des statuts, la présente cession sera rendue opposable à la société par dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la société DUVARRY DEVELOPPEMENT contre remise par le gérant d'une attestation de dépôt.

2) Opposabilité aux tiers

La cession ne sera opposable aux tiers qu'après accomplissement de la formalité précédente et de la publication au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON.

ENREGISTREMENT

Le présent acte sera enregistré au Service des Impôts des Entreprises compétent. Après application des règles de l'article 726-III du CGI, le montant de l'abattement pour la présente cession s'élevant à 23.000 €, soit un montant supérieur au prix global de cession, seul un droit minimum de perception de *25* € sera dû par le CESSIONNAIRE.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes seront à la charge du CESSIONNAIRE qui s'y oblige.

Fait à LYON

Le 16 mai 2011

En sept exemplaires dont un pour le CEDANT et le CESSIONNAIRE, un pour le dépôt au siège de la société DUVARRY DEVELOPPEMENT, deux pour le greffe du Tribunal de Commerce de Lyon et deux pour l'enregistrement.

Monsieur Patrick DUVARRY

Monsieur Jean-Marc SEIMANDI